



Charte de participation à l'édition 2020 du projet international de la Caravane des dix mots

Entre les soussignés :

L'association *La Caravane des dix mots*, association loi 1901 dont le siège social est à Lyon 3^e (France), représentée par son président en exercice, Monsieur Thierry Auzer, d'une part, ci-après dénommée le *chef de file*,

Et

Nom de la structure :

Pays :

représenté(e) par..... d'autre part, ci-après dénommé(e) le *porteur de projet labellisé*.

Préambule – philosophie du projet

La *Caravane des dix mots* propose d'« **aller à la pêche au sens des mots, au-delà de leur définition, afin de montrer la créativité et la diversité que tout être humain porte en lui** ». C'est un projet culturel partagé, fondé sur une approche artistique et ludique de la langue, avec comme point de départ commun une liste de dix mots. Ces dix mots sont des outils déclencheurs d'échanges et d'expression pour tous les participants. La *Caravane des dix mots* promeut le partage, l'échange et l'égalité des dignités des peuples et des langues.

Porter un projet de la *Caravane des dix mots* c'est :

- **Reconnaître et valoriser la diversité culturelle et linguistique ;**
- **Contribuer à une francophonie des peuples, vivante et créative**, en montrant que chacun de nous peut enrichir la langue française et la faire vivre ;
- Affirmer qu'une langue commune constitue une **passerelle vers d'autres langues** et d'autres cultures, c'est un vecteur privilégié d'accès aux multiples représentations du monde ;
- Considérer les pratiques artistiques et l'expression dans la langue de son choix comme des **droits culturels essentiels à la dignité humaine**.
- Reconnaître la capacité et la **légitimité de chacun** à contribuer à la vie culturelle.

1 – Objet de la charte de participation

La présente charte de participation a pour objet de préciser l'engagement du porteur de projet labellisé à mettre en œuvre son projet de *Caravane des dix mots* à l'échelle de son territoire et le rôle de la Caravane des dix mots aux côtés du porteur de projet labellisé.

2 – Rôle et engagement du chef de file

Née en région Auvergne-Rhône-Alpes (France) en 2003, à l'initiative de la compagnie du Théâtre des Asphodèles, la Caravane des dix mots s'est internationalisée depuis 2005 pour donner naissance à d'autres *Caravanes des dix mots* dans le monde. En 2019, ce sont plus d'une quarantaine d'initiatives labellisées à travers le monde qui ont été labellisées et valorisées par la Caravane des dix mots.

Article 2.1 : Labellisation

La labellisation est valable à partir de l'annonce de la labellisation et jusqu'au 31 décembre 2020.

Les projets labellisés par la *Caravane des dix mots* s'appuient sur le dispositif des « dix mots » proposé chaque année dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Les dix mots sont adoptés en commun par un consortium de partenaires francophones représentant la Belgique, la France, la Suisse, le Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Précision : La Caravane des dix mots est un acteur associatif qui s'appuie sur « Dis-moi dix mots », mais la Caravane des dix mots n'est pas rattachée au Ministère de la Culture français, ne choisit pas les dix mots et n'édite pas les supports de communication « Dis-moi dix mots » (affiches, tracts...). La Caravane des dix mots s'inspire de ce dispositif pour faire émerger des acteurs éducatifs et culturels qui souhaitent créer du lien entre francophones.

Les dix mots 2020 ont pour thématique « au fil de l'eau » : aquarelle, à vau-l'eau, engloutir, fluide, mangrove, oasis, ondée, plouf, ruisseler, spitant.

Si vous avez déjà été labellisé en 2019, vous pouvez choisir d'être labellisé pour un an ou trois ans afin d'ancrer le projet et la relation Caravanière dans le temps. Si c'est votre première participation, vous serez labellisé pour un an.

Le comité d'orientation et le chef de file garantissent le respect de l'éthique du projet. En concertation avec le Comité d'Orientation, le chef de file se réserve le droit de retirer la labellisation à tout projet qui ne respecterait pas la présente charte.

Article 2. 2 : Echanges, accompagnement et valorisation

Le *chef de file* accompagne le développement et la consolidation des projets labellisés en apportant un **soutien méthodologique, administratif et artistique** au niveau de la structuration, de la valorisation et de l'évaluation du projet. L'ensemble des projets dans le monde constitue un réseau international que le *chef de file* anime et fait connaître.

Le *porteur de projet labellisé* profite de l'expérience capitalisée par le réseau depuis 2003 grâce à l'accompagnement du chef de file, aux rencontres internationales et au partage d'outils spécifiques entre porteurs de projet et artistes.

Le *chef de file* peut apporter des conseils et son soutien dans la recherche de financements en tissant

des liens avec des interlocuteurs institutionnels privilégiés (institutions francophones présentes sur le territoire, institutions locales sensibilisées au projet, etc.) notamment sous forme de recommandations, lettres de soutien et mises en relation.

Le *chef de file* fournit au porteur de projet labellisé un **kit de communication** qui comporte un logo personnalisé du nom de son territoire, ainsi que des éléments qui lui permettent de valoriser son appartenance au réseau international.

En complément de la communication globale réalisée par le chef de file sur l'ensemble des projets de *Caravanes des dix mots*, le porteur de projet labellisé est encouragé à communiquer de manière spécifique sur son territoire, à partir de ses propres supports.

De son côté, le chef de file s'engage à **mettre en avant régulièrement l'actualité des projets labellisés** via différents supports de communication (relations presse, lettre du Dromadaire, lettre des Caravaniers, réseaux sociaux, etc.) au sein de la communauté caravanière et auprès des partenaires.

Le chef de file s'engage à mettre en valeur les projets labellisés lors de relations presse ciblées et via différents outils de communication :

- Réseaux sociaux (Facebook @Caravanesdixmots et Twitter @Caravane10mots)
- Lettre d'information du Dromadaire et lettre d'information des Caravaniers (bi-mensuelles)
- Chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/user/caravanesdixmots>
- Webtv : <http://webtv.caravanesdixmots.com/index.php/mosaique/index>

Chaque année, le **chef de file édite un support** qui réunit un film collectif des Caravanes des dix mots, les films des *Caravanes des dix mots* de l'année en cours et en assure la diffusion. Chaque Caravane peut décider d'organiser des projections, des débats et des présentations de ce film sur son territoire. Les projections doivent rester gratuites.

Le porteur de projet labellisé doit envoyer un film documentaire ou de fiction (rushes), qui témoigne de ses ateliers, et / ou de la place qu'a la langue française sur son territoire.

Le porteur de projet labellisé doit s'assurer que les auteurs de l'ensemble des documents visuels (images filmées pour le film collectif, film créatif et photos) transmis au chef de file autorisent par écrit l'association Caravane des dix mots à les utiliser dans le cadre du film collectif ou des supports de communication. Celle-ci s'engage à n'en faire aucun usage commercial.

3. Rôle et engagements du porteur de projet

Articles 3.1 : généralités

La Caravane des dix mots ne doit en aucun cas servir de vitrine à des opinions à caractère politique ou religieux.

Par la signature de cette charte, le *porteur de projet labellisé* s'engage à réaliser le projet de *Caravane des dix mots* qu'il a présenté lors de sa candidature, à respecter les préconisations émises par le *chef de file* et émanant du Comité d'orientation, et à informer le *chef de file* des réorientations éventuelles du projet au cours de sa réalisation.

Tout projet labellisé *Caravane des dix mots* est porté par des habitants du territoire sur lequel il s'inscrit et a pour fondement commun une approche artistique et ludique des « dix mots ».

Le projet labellisé *Caravane des dix mots* porte une attention particulière aux personnes éloignées de la participation à la vie culturelle. Il s'agit d'intervenir auprès d'une grande diversité de personnes, de privilégier la **rencontre et la prise de parole** entre les participants en proposant des ateliers artistiques pluridisciplinaires et en réalisant des images pour un film documentaire collaboratif comme détaillé ci-après.

Le porteur de projet labellisé s'engage à utiliser le logo personnalisé sur tous ses supports de communication liés à son projet de *Caravane des dix mots* (site Internet, plaquettes, affiches, invitations, etc.).

Le porteur de projet labellisé s'engage à fournir régulièrement au chef de file des **informations sur ses activités**, des éléments de communication (textes de présentation et photos), ainsi que les supports réalisés (affiches, invitations, flyers, etc.).

Article 3.2 : les activités obligatoires

L'organisation des ateliers artistiques

Le *porteur de projet labellisé* met en place sur son territoire des ateliers artistiques qui doivent être menés par des artistes à partir des « dix mots ». **Le porteur de projet doit s'assurer que les artistes partagent les valeurs et comprennent la démarche de la *Caravane des dix mots*.** Les artistes sont prioritairement des artistes implantés sur le territoire du projet, mais cela n'exclut pas la participation ponctuelle d'artistes francophones d'autres territoires.

Ces ateliers doivent faciliter l'expression et la créativité des participants, en les sensibilisant à la pratique artistique et en s'appuyant sur la diversité de leurs approches de la langue française. Cette démarche vise à faire émerger une expression individuelle et collective à partir du vécu et de l'imaginaire de chacun, en révélant la diversité de la rencontre entre les peuples et les langues.

L'envoi d'images vidéo (rushes) pour le film collectif

La réalisation de ces images filmées doit être confiée, dans la mesure du possible, à un professionnel. Ces images témoignent de la richesse culturelle du territoire en donnant la parole à ses habitants, à travers des interviews des participants au projet, des images d'ateliers artistiques et des micro-trottoirs.

Il est également possible de réaliser un film créatif (déjà monté), qui peut être une fiction ou un film d'atelier en rapport avec la thématique des dix mots ou du rapport à la langue française et au plurilinguisme sur le territoire.

Pour le détail des images attendues, merci de se référer aux cahiers des charges des films créatif et collectif qui vous seront envoyés dans un second temps.

Ces images doivent être envoyées au *chef de file* au plus tard le 15 juin 2020.

Le porteur de projet labellisé s'engage à valoriser et diffuser aussi largement que possible les films de la *Caravane des dix mots* qui sont de véritables outils de sensibilisation à la diversité culturelle

de la francophonie.

Article 3.3 : les activités facultatives (cocher les cases correspondantes)

Le *porteur de projet labellisé* peut s'il le souhaite et s'il a les moyens nécessaires (techniques et financiers) compléter son projet initial avec diverses autres activités facultatives, comme par exemple un événement de lancement ou de restitution de son action. Il s'agira de mobiliser les publics et les partenaires pour la présentation des ateliers, la projection de films ou toute autre initiative de valorisation de l'action à l'échelle locale et de l'action du réseau des Caravanes des dix mots à l'échelle internationale.

Cet événement peut notamment s'inscrire dans le cadre des événements organisés en mars pendant le mois de la francophonie.

Article 3.4 - Financement

Le *porteur de projet labellisé* est autonome dans la construction de son budget (établi selon les tarifs en vigueur sur son territoire) **et trouve lui-même les financements qui lui sont nécessaires.**

LA 8^e EDITION DU FORUM INTERNATIONAL DES CARAVANES DES DIX MOTS 2020 : Tunis !

Le Sommet de la Francophonie se tenant à la mi-novembre 2020 à Tunis (Tunisie), le 8^e Forum international des caravanes des dix mots aura lieu pendant la première quinzaine de ce même mois de novembre. Le projet consiste à rassembler d'abord les Caravaniers à Lyon (France) avant d'entreprendre, via Valence et Avignon, une descente de la vallée du Rhône et de gagner Marseille. Là, nous prendrons la mer pour rallier Tunis où nous serons accueillis par nos amis tunisiens.

Nous allons collaborer avec de nombreuses institutions culturelles, afin de nous associer, tous ensemble, dans l'organisation de rencontres, d'ateliers, d'actions artistiques, de projections d'images, de débats, de formations et pour finir de déambulations avec nos grandes marionnettes... A cette occasion qui marquera les 50 ans de la Francophonie officielle, nous lancerons notre manifeste pour l'hospitalité des langues. Notre marraine, l'écrivaine Faouzia Zouari, sera avec nous avec la caravane du livre !

Nous comptons donc sur vous pour participer à cet événement foisonnant, prévoyez-le dans votre agenda, cherchez des soutiens pour venir, on vous prend en charge de Lyon à Tunis et de Tunis à Lyon.

Informez-nous dès maintenant de votre présence !

Oui, je confirme ma présence à Tunis Non, je ne serai pas présent(e)

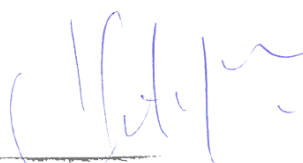
4 – Durée de la Charte de participation

L'engagement que constitue la signature de cette charte prendra effet à la date de signature et se terminera le 31 décembre 2020 inclus.

Fait à en deux exemplaires originaux,
le

Pour le porteur de projet labellisé,

*Pour le chef de file,
L'association Caravane des dix mots,
représentée par son président en exercice,
Monsieur Thierry Auzer*



La Caravane
des dix mots

La Caravane des dix mots
17 bis, rue Saint Eusèbe
69003 Lyon - France
SIRET : 495 061 319 00036
Association loi 1901